ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 135

présenté par Mme Rilhac

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 19 par la phrase suivante :

« À cet effet, l'accompagnement pour aider les *Space tech* à développer leur budget d'investissement en capital apparait essentiel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, notre souveraineté spatiale se voit de plus en plus contestée et challengée par le développement de nouvelles solutions qui peuvent représenter une menace pour nos infrastructures.

Face à ces nouvelles menaces, la démocratisation sans précédent de l'accès aux technologies et l'innovation représente autant de défis que d'opportunités pour les armées, directions et services. Les crédits accordés à l'innovation dans la LPM doivent consolider notre supériorité technologique et garantir la maîtrise du nouveau champs de conflictualité que représente l'espace. L'accélération de l'innovation passera par des démonstrateurs ambitieux et l'exploration de technologies de rupture. Cette LPM s'appuie fortement sur les acteurs du Newspace pour étendre et développer notre capacité d'action dans l'espace. Pour ce faire, le financement de projets de R&D très risqués, fondés sur des ruptures technologiques est indispensable.

Cependant, les entreprises du secteur spatial rencontrent aujourd'hui des difficultés importantes dans l'accès aux financements bancaires où peu d'établissements prêteurs sont disposés à les aider,

ART. 2 N° 135

souvent par manque de connaissances du secteur, parfois aussi du fait de l'insuffisance ou de la difficulté d'identifier des actifs sécurisables.

Un partenariat, soutenu par la puissance publique, entre le secteur établi et ces innovateurs apparaît indispensable pour permettre le passage à l'échelle, générateur des économies dont le spatial (Old et New Space) a besoin pour rester compétitif. Ce partenariat indispensable doit s'appuyer sur un accompagnement de la puissance publique, notamment dans l'aide au développement des budgets d'investissement, mais aussi par une commande publique qui permet aux acteurs de développer des solutions à l'échelle industrielle.